

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n° 12

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Françoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, Marylène PONTHER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :

Laurence RABUSSIER, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBAREK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIER, Hindley MATTARD, Franck BONNARD, Jean-Pierre RENAULT, Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance Jacky ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017 à La Roche-Posay

La commune de la Roche Posay intègre la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017. Or la convention de délégation de service public prévoit que la collectivité doit délibérer pour actualiser le tarif. L'article 19,4 de la convention prévoit une formule d'indexation du tarif de base qui ne modifie pas les tarifs de 2016.

* * * * *

VU les articles R 2224-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la redevance d'assainissement,

VU l'article 3, alinéa II.2, des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération DEL20151121 du conseil municipal de la Roche Posay en date du 27 novembre 2015

VU la convention de délégation de service public entre La Roche-Posay et VEOLIA concernant l'eau potable et l'assainissement

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n° 12

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

de maintenir les tarifs existants sur la commune de La Roche Posay pour l'année 2017

Part fixe : 19,87 € HT/an

Part variable : 0,48 € HT/an/m3 pour la tranche 1 (de 0 à 1 000 m3 de consommation)

Part variable : 0,37 € HT/an/m3 pour la tranche 2 (au-delà de 1 000 m3 de consommation)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 8 - 12 - 2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

